

CONSEIL D'ADMINISTRATION
7 décembre 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 7 décembre 2023 à Amos et en Teams

Présences : Madame Carole BÉDARD
Monsieur Louis BOURGET
Madame Ghania KHEFIF
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Madame Madeleine PAQUIN
Monsieur Sylvain PLOUFFE
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Madame Sonia TOUZIN-GENDRON

Absences : Monsieur Stéphane GINGRAS
Madame Nathalie QUENNEVILLE
Monsieur Stéphane TERRAULT

Monsieur Daniel Marcotte préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 13 h.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2023-09-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Carole Bédard, l'ordre du jour est adopté avec ajout des sujets aux points 4.4 et 9 :

Ouverture de la séance

- | | |
|---------------|--|
| CA-2023-09-01 | Lecture et adoption de l'ordre du jour |
| CA-2023-09-02 | Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 octobre 2023 |
| CA-2023-09-03 | Information du président |
| | 3.1 Activités du président |
| | 3.2 Renouvellement du mandat du président-directeur général adjoint |
| CA-2023-09-04 | Information de la présidente-directrice générale |
| | 4.1 Activités de la présidente-directrice générale |
| | 4.2 Plan clinique d'hémodialyse à Amos |
| | 4.3 Modification à la structure d'encadrement supérieur |
| | 4.4 Prix d'Excellence du MSSS |
| CA-2023-09-05 | Suivi des comités du conseil d'administration |
| | 5.1 Comité de gouvernance et d'éthique |

- 5.2 Comité de vérification
- 5.3 Comité de vigilance et de la qualité
- 5.4 Comité de révision
- 5.5 Comité des ressources humaines
- 5.6 Comité des immobilisations
- 5.7 Comité des usagers du centre intégré
- CA-2023-09-06 Ordre du jour de consentement
- 6.1 Autorisation de signature d'une entente particulière d'une ressource intermédiaire
- 6.2 Ajout d'une signataire autorisée RI-RTF
- 6.3 Démission d'un chef de département
- 6.4 Démission de médecins
- 6.5 Réduction des activités des blocs opératoires
- 6.6 Nomination de pharmaciens
- 6.7 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille
- 6.8 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins spécialistes
- 6.9 Politique de gestion des ressources bénévoles
- 6.10 Cadre de référence – Mécanisme régional d'accès à l'hébergement (MRAH)
- 6.11 Cadre de référence – Plan des services individualisés et intersectoriels (PSII)
- 6.12 Nomination des auditeurs externes pour l'année 2023-2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

- CA-2023-09-07 Tableau de bord du conseil d'administration
- CA-2023-09-08 Agrément – Cycle d'Agrément 2018-2023
- CA-2023-09-09 Politique et procédure de lutte contre la maltraitance
- CA-2023-09-10 Centre de radio-oncologie régional
- CA-2023-09-11 Politique d'intervention en matière de suicide
- CA-2023-09-12 État de situation des ressources financières
- CA-2023-09-13 État de situation des ressources humaines
- CA-2023-09-14 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2023-09-15 Politique et procédure de désignation toponymique
- CA-2023-09-16 Mois des fondations
- CA-2023-09-17 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
- Levée de la séance
- Période de questions pour les médias
- Huis clos
- CA-2023-09-18 Évaluation de la rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2023

RÉSOLUTION

- CA-2023-84 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 octobre 2023**

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 26 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-03 INFORMATION DU PRÉSIDENT

3.1 Activités du président

M. Marcotte informe des trois activités suivantes :

- 23 novembre 2023 : comité de gouvernance et d'éthique
- 28 novembre 2023 : comité de vérification
- 6 décembre 2023 : Cérémonie du 20e anniversaire de la Clinique Jeunesse de Rouyn-Noranda.

3.2 Renouvellement du mandat du président-directeur général adjoint

RÉSOLUTION

CA-2023-85 Recommandation de renouvellement – mandat PDGA

Attendu l'Article 36.1 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS) (RLRQ, chapitre O-7.2) concernant la nomination du PDGA;

Attendu la nomination de M. Philippe Rivet Gagné au poste de président-directeur général adjoint confirmé par le décret N° 1112-2019, le 6 novembre 2019 pour un mandat de quatre ans du 7 novembre 2019 au 6 novembre 2023;

Attendu l'intérêt de M. Rivet-Gagné à renouveler son mandat pour une période d'une année, confirmé par écrit au ministre le 17 octobre dernier;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue juge propice le renouvellement du mandat de M. Rivet-Gagné pour une période d'une année.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

De recommander le renouvellement du mandat de M. Philippe Rivet-Gagné au poste de président-directeur général adjoint pour une période d'une année et d'en informer le ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-04 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

4.1 Activités de la présidente-directrice générale

Suivi des activités de la présidente-directrice générale:

- Rencontres des comités du CA;
- Rencontres régulières avec l'équipe sous-ministérielle et les PDG – comité de gestion du réseau;

- Rencontre des PDG des régions;
- Comité directeur du RUISSS McGill;
- Rencontre avec le CUCI et les comités de résidents;
- Rencontre du CMDP;
- Rencontre du comité ad hoc pour la valorisation de la mission universitaire de l'Institut santé mentale de Pinel;
- Colloque Informatique Santé;
- Rencontre avec le ministre Jean Boulet;
- Rencontre avec le Coroner en chef;
- Rencontre avec les élus;
- Rencontre avec le président et le directeur général de la Fondation du CH de Val-d'Or;
- Diverses conférences de presse et entrevues;
- Cérémonie du 20e anniversaire de la Clinique Jeunesse de Rouyn-Noranda.

4.2 Plan clinique d'hémodialyse à Amos

RÉSOLUTION

CA-2023-86 Adoption du Plan clinique d'hémodialyse à Amos

Attendu la correspondance reçue du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant le service d'hémodialyse à Amos le 3 février 2020;

Attendu que la population du réseau local de services (RLS) d'Abitibi n'a pas accès au service d'hémodialyse hospitalière dans son territoire et doit se déplacer dans les installations des autres RLS de l'Abitibi-Témiscamingue pour recevoir le service;

Attendu que dans le but d'offrir des services de proximité à sa population, l'établissement désire déployer des services en suppléance rénale dans le RLS d'Abitibi;

Attendu que l'établissement a demandé à une firme-conseil de l'accompagner dans l'élaboration d'un plan clinique à cet effet.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'adopter le Plan clinique pour une offre de service en suppléance rénale au RLS d'Abitibi, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Modification à la structure d'encadrement supérieur

RÉSOLUTION

CA-2023-87 Autorisation de modification à la structure d'encadrement supérieur

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (LMRSSS);

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux via une correspondance le 17 octobre 2023 émet une directive à l'effet que les directions des ressources humaines, communications et affaires juridiques soient concentrées uniquement sur le volet ressources humaines compte tenu des enjeux de main-d'œuvre;

Attendu que les services des communications organisationnelles et des affaires juridiques doivent être transférés sous d'autres directions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Sylvain Plouffe

IL EST RÉSOLU

D'autoriser les modifications suivantes au sein de la direction concernée :

- Modifier la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) pour une Direction des ressources humaines (DRH);
- Modifier la structure du bureau de la présidente-directrice générale en intégrant le service des « communications organisationnelles »;
- Modifier la structure de la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et éthique (DQÉPÉ) en intégrant le service « affaires juridiques ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Prix d'Excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux

RÉSOLUTION

CA-2023-88 Autorisation de transmission de candidatures – Prix d'Excellence

Attendu l'appel de candidatures du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans tous les établissements concernant les Prix d'Excellence le 5 septembre 2023;

Attendu les démarches effectuées auprès des directions afin de recueillir des candidatures;

Attendu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a pris connaissance des candidatures retenues;

Attendu que le conseil d'administration est en accord avec les candidatures proposées.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la transmission au comité de sélection des Prix d'Excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux des candidatures suivantes :

- Corporation de Développement Communautaire Universeau pour le Prix d'Excellence Contribution au Développement de l'Action Communautaire Autonome.
- Clinique TAO de Val-d'Or pour le Prix d'Excellence : Accessibilité et Intégration des Soins et des Services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-05 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte mentionne des éléments de la rencontre du 23 novembre dernier dont :

- Rencontre avec Mme Katia Quinchon, présidente du comité des ressources humaines;
- Moyens de pression du personnel;
- Renouvellement du mandat du PDGA;

- Modification de la structure d'encadrement supérieur;
- Partenariat avec le CRDAT;
- Rupture de service en obstétrique à Ville-Marie;
- Rencontre régionale avec le ministre Jean Boulet.

5.2 Comité de vérification

Mme Paquin mentionne des éléments de la rencontre du comité du 28 novembre dernier, dont les résultats de la période 8 se terminant le 4 novembre 2023. Le déficit accumulé est de 67.7 M\$ et celui annuel anticipé se situe autour de 88 M\$. Déficit occasionné principalement par l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante et l'augmentation des coûts des autres frais, dont les denrées alimentaires.

5.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Sirois informe des éléments de la rencontre du 27 novembre dernier dont :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Présentation des grands dossiers de la DI-TSA-DP par Mme Katia Chateauvert, directrice;
- Présentation des grands dossiers de la DSI par Mme Évelyne Grenier-Ouimet, directrice;
- Suivi des travaux concernant l'apnée du sommeil;
- Présentation des tableaux intégrés des plans d'amélioration;
- Suivi des rapports du Coroner;
- Suivi des rapports du Protecteur du citoyen;
- Suivi des rapports des visites ministérielles en CHSLD.

5.4 Comité de révision

Mme Sirois souligne qu'il y a eu plusieurs rencontres, ce qui a permis de traiter tous les dossiers sauf un qui est en attente du retour du médecin concerné.

5.5 Comité des ressources humaines

Mme Quichon informe que Mme Latulippe en fera le suivi lors de son point prévu à l'ordre du jour.

5.6 Comité des immobilisations

M. Bourget informe qu'il n'y a pas eu de rencontre, mais que M. Stéphane Lachapelle fera le suivi des projets en cours lors de son point à l'ordre du jour.

5.7 Comité des usagers du centre intégré

Mme Bédard souligne la Journée des bénévoles du 5 décembre et remercie les bénévoles. De plus, elle informe de la Semaine des droits des usagers ayant eu lieu du 12 au 18 novembre 2023, dont une quarantaine d'activités ont été organisées en Abitibi-Témiscamingue. Une autre activité de visibilité a aussi été la distribution de près de 7 500 calendriers.

Mme Bédard mentionne la visite des cuisines du CH de Rouyn-Noranda et remercie l'équipe qui les a reçus, dont Mme Martine St-Louis, M. Serge Larochelle et M. Éric Cloutier.

Elle informe que les comités des usagers tiennent un registre des demandes des usagers, que ce soit des demandes d'information, d'accompagnement ou autres. Ceci aide entre autres à la rédaction du rapport annuel. De plus, lors des rencontres, les membres partagent les bons coups ayant pour but le bien-être des usagers. Finalement, une évaluation de la performance est faite lors de ces rencontres, ce qui permet aux membres de partager et améliorer le fonctionnement.

En terminant, Mme Bédard souligne que les comités sont sollicités afin d'avoir leur opinion sur différents services, comme l'alimentation, code d'éthique, milieux de vie, etc. Cette sollicitation est appréciée puisqu'elle témoigne que les comités des usagers sont de plus en plus connus et c'est une belle reconnaissance. Mme Bédard en remercie les directions.

CA-2023-09-06 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

6.1 Autorisation de signature d'une entente particulière d'une ressource intermédiaire

RÉSOLUTION

CA-2023-89 Autorisation de signature d'une entente particulière d'une ressource intermédiaire

Attendu qu'un soumissionnaire répond à toutes les conditions d'admissibilité prévues dans les documents de l'appel d'offres;

Attendu que le montant total du contrat de 10 ans, avec possibilité de renouvellement de 5 ans supplémentaires, est de plus de 4 millions de dollars;

Attendu que la présidente-directrice générale, Mme Caroline Roy, peut autoriser toute dépense de moins de 4 millions de dollars;

Attendu que le conseil d'administration peut autoriser toute dépense de plus de 4 millions de dollars.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la désignation de la présidente-directrice générale, Mme Caroline Roy, à titre de signataire de ladite entente particulière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ajout d'une signataire autorisée RI-RTF

RÉSOLUTION

CA-2023-90 Autorisation de signature d'une entente particulière d'une ressource intermédiaire

Attendu que la responsabilité de l'administration et du fonctionnement du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou de l'établissement fusionné dans le cadre de ses règlements relève du président-directeur général (article 32 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

Attendu que des signataires doivent être identifiés pour les ententes spécifiques des ressources de type familial (RTF) et les ententes particulières des ressources intermédiaires (RI);

Attendu que le poste de chef de service RI-RTF pour la clientèle jeunesse est titularisé de façon permanente suite aux démarches effectuées, et ce, depuis le 9 octobre 2023.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser l'ajout de la désignation de la personne suivante pour les fonctions identifiées, à savoir:

- Mme France Caron, chef de service à l'hébergement RI-RTF Jeunesse, signataire pour les ententes spécifiques et particulières ainsi que les demandes de modification concernant toutes les ressources de type familial (RTF) pour la clientèle jeunesse (incluant les familles d'accueil de proximité (FAP)), de même que les ententes particulières et demandes de modification concernant les ressources intermédiaires (RI) pour cette même clientèle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Démission d'un chef de département

RÉSOLUTION

CA-2023-91 Acceptation de démission du chef de département de psychiatrie intérimaire

Attendu que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c. S-5. r. 5) présente au chapitre VI les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son entièreté le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille a été adopté au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015 (CA-2015-18);

Attendu que la nomination du chef de département de psychiatrie intérimaire du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a été approuvée par le conseil d'administration le 21 septembre 2023 (CA-2023-60).

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de Dr Philippe Akil à titre de chef de département de psychiatrie intérimaire, rétroactivement au 26 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Démission de médecins

RÉSOLUTION

CA-2023-92 Acceptation de la démission de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences

régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des personnes suivantes :

RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
RN	Médecine de famille	Docteure Pascale Lapointe – 1-19198 – membre actif	2024-01-01 (démission)
LS	Médecine de famille	Docteure Hélène Hottlet – 1-96106 - membre actif	2023-12-31 (retraite)

Et **d'accepter** la démission de la personne suivante et de modifier son statut pour un statut de membre honoraire :

RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
VO	Médecine nucléaire	Docteur François Lamoureux – 1-73094- membre actif	2023-12-31 (retraite)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Réduction des activités des blocs opératoires

RÉSOLUTION

CA-2023-93 **Acceptation de réduction des activités des blocs opératoires**

Attendu que la réduction des activités au bloc opératoire proposée permet au personnel et à l'équipe médicale de profiter de périodes de vacances à des moments où le volume d'activités est réduit par la non-disponibilité de la majorité des usagers;

Attendu que l'organisation des services des blocs opératoires est maintenue de façon à assurer une couverture pour toutes les situations d'urgence où les chirurgies doivent être effectuées dans un court délai en région.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la modulation suivante des activités des blocs opératoires selon la disponibilité des ressources :

Pour le site de Rouyn-Noranda :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement en fonction des ressources médicales et

professionnelles disponibles. Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.

- Fonctionnement du bloc opératoire et endoscopie selon les ressources durant la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2024 inclusivement.

Pour le site d'Amos :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement. Un quart de jour et un quart de soir pour les urgences en semaine. Couverture de nuit pour les urgences avec l'équipe de garde. Reprise d'endoscopies électives le 8 janvier 2023.
- Fonctionnement du bloc opératoire, de 2 salles sur 4 et une salle d'endoscopie durant la semaine de relâche, du 26 février au 1er mars 2024 inclusivement.

Pour le site de la Vallée-de-l'Or :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie digestive du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement en fonction des ressources médicales et professionnelles disponibles. Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.
- Réduction des activités du bloc opératoire et endoscopie selon les ressources disponibles durant la semaine de relâche, du 25 février au 2 mars 2024 inclusivement.

Pour le site de La Sarre :

- Diminution des activités au bloc opératoire et en endoscopie du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement (couverture de jour sur semaine à l'exception des jours fériés avec des équipes réduites). Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.
- Programmation habituelle lors de la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2024 inclusivement.

Pour le site de Ville-Marie :

- Diminution des activités au bloc et en endoscopie du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement. Couverture 24/24 pour les urgences avec l'équipe de garde.
- Programmation habituelle lors de la semaine de relâche du 4 au 8 mars 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Nomination de pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2023-94 Acceptation de nominations de pharmaciens

Attendu les articles 214 et 215 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu les articles 86, 87 et 96 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 30 novembre 2023 (résolution no 23-68).

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter les nominations suivantes :

4-041030 Bérubé, Marc-Antoine	Statut de membre associé au département de pharmacie, Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 7 décembre 2023.
-------------------------------------	--

4-212532 Gerardi, Savannah	Statut de membre associé au département de pharmacie, Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 7 décembre 2023.
4-213854 Grivas, Maria-Vanessa	Statut de membre associé au département de pharmacie, Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 7 décembre 2023.
4-215757 Thompson- Désormeaux, Félix	Statut de membre associé au département de pharmacie, Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 7 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecin de famille

RÉSOLUTION

CA-2023-95 **Acceptation de nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins de famille**

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu que, à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «*Prénom*» «*Nom*» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «*Prénom*» «*Nom*» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «*Prénom*» «*Nom*» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «*Prénom*» «*Nom*» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de modifier les privilèges octroyés au docteur «*Prénom*» «*Nom*», le [date], valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a. «Texte»;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);

- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Nominations :

<p>1-05529 Bouzouita, Hajer</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda, GMF-U de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U) Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation, prise en charge et enseignement Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1er octobre 2023 au 7 juin 2025</p>
<p>1-13450 Dionne, Josée-Anne</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre associé Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : obstétrique - périnatalité Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : obstétrique périnatalité Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>
<p>1-04809 Fletcher, Alexandra</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation, échographie ciblée Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1er octobre 2023 au 7 juin 2025</p>
<p>1-04812 Fortin, Olivier</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or, Hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : urgence, prise en charge, hospitalisation de courte durée Privilèges : médecine d'urgence, médecine de famille Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1er octobre 2023 au 7 juin 2025</p>
<p>1-05709 Houle- Mercier, Michaël</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, Centre de détention d'Amos, CHSLD d'Amos Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, soins à domicile, gériatrie et hébergement de longue durée Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation, clinique externe psychiatrie, clinique ambulatoire, soins à domicile, longue durée, réadaptation Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>

1-05504 Mailloux, Antoine	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : urgence Privilèges : médecine d'urgence Privilèges spécifiques : échographie ciblée Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-90252 Phaneuf, Simon	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Témiscaming-Kipawa Statut : membre associé Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : urgence Privilèges : médecine d'urgence Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025

Renouvellements :

1-00723 Kanku Tshinyama, Joseph	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence Privilèges spécifiques : hospitalisation Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-01654 Makinga, Polycarpe N'djugumu	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or, Hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation, CLSC Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-19361 Mukuna, Myhala	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CHSLD de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Senneterre Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, urgence Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : CLSC, longue durée Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2024

<p>1-19854 Tshikala, Guy Tshimanga</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CLSC et centre de réadaptation en dépendance de Rouyn-Noranda, Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, CLSC, hospitalisation Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>
<p>1-13664 Veillette- Lemay, Jacques- Antoine</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CLSC et Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse d'Amos, Hôpital d'Amos Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, obstétrique-périnatalité, soins à domicile Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation, obstétrique périnatalité, soins à domicile Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>

Ajout ou modification :

1-03702 Gareau, Anna-Maude	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or, CLSC et centre de réadaptation en dépendance de Val-d'Or, CHSLD de Val-d'Or, Hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic, CHSLD de Malartic Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, longue durée, soins à domicile, UTRF Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2022 au 30 novembre 2024 Ajout des installations de Malartic à compter du 7 décembre 2023
1-16373 Godbout, Émilie	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence Privilèges spécifiques : hospitalisation, échographie ciblée Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2022 au 30 novembre 2025 Ajout de privilège spécifique en échographie ciblée à compter du 7 décembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2023-96 **Acceptation de nominations et modifications de statuts et privilèges de médecins spécialistes**

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom»] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom», le [date], valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a. «Texte»;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;

- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Nominations :

<p>1-14208 Bénali, Sébastien</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital d'Amos, Hôpital de Rouyn-Noranda, Hôpital de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : imagerie médicale Service(s) : radiologie diagnostique Privilèges : radiologie diagnostique Privilèges spécifiques : radiologie d'intervention Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 26 octobre 2023 au 7 juin 2025</p>
<p>1-03514 Cohen- Fournier, Sara Marie</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Val-d'Or ; secondaire : Hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic Statut : membre associé Département : psychiatrie Service(s) : S.O. Privilèges : psychiatrie Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025 Condition : autorisation ministérielle pour pratique majoritaire (avis de conformité)</p>

<p>1-10467 Djaknoun, Djaouida</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : chirurgie Service(s) : chirurgie générale, vasculaire et thoracique Privilèges : chirurgie générale Privilèges spécifiques : endoscopie digestive, césarienne Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 26 octobre 2023 au 7 juin 2025</p>
<p>1-88290 Duclos, Marie</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : radio-oncologie Privilèges spécifiques : radio-oncologie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 26 octobre 2023 au 7 juin 2025</p>
<p>1-02682 Gauthier, Caroline</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : obstétrique-gynécologie Service(s) : S.O. Privilèges : obstétrique-gynécologie Privilèges spécifiques : échographie obstétricale, échographie pelvienne, endoscopie, infertilité Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>
<p>1-20141 Gauvin, Simon</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital d'Amos ; secondaires : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital de Rouyn-Noranda, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie, Hôpital de Val-d'Or Statut : membre associé Département : imagerie médicale Service(s) : radiologie diagnostique Privilèges : radiologie diagnostique Privilèges spécifiques : radiologie d'intervention Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>
<p>1-09425 Labelle, Maude</p>	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Rouyn-Noranda ; secondaires : Hôpital d'Amos, Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : imagerie médicale Service(s) : radiologie diagnostique Privilèges : radiologie diagnostique Privilèges spécifiques : imagerie du sein Privilèges d'exception : échographie générale, IRM Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>

1-10037 Lakrouf, El-Hadi	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : chirurgie Service(s) : chirurgie générale, vasculaire et thoracique Privilèges : chirurgie générale Privilèges spécifiques : endoscopie digestive, césarienne Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 26 octobre 2023 au 7 juin 2025
1-02237 Olivier, Jérôme	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre Statut : membre associé Département : psychiatrie Service(s) : S.O. Privilèges : psychiatrie Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-02881 St-Jean, Sébastien	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital d'Amos ; secondaires : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital de Rouyn-Noranda, Hôpital de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : imagerie médicale Service(s) : radiologie diagnostique Privilèges : radiologie diagnostique Privilèges spécifiques : imagerie du sein Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 7 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-12523 Tsoukas, Alexander	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre Statut : membre associé Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : rhumatologie Privilèges spécifiques : rhumatologie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 26 octobre 2023 au 7 juin 2025

Renouvellements :

1-98368 Chelfi, Mustapha	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Rouyn-Noranda ; secondaire : Hôpital d'Amos Statut : membre associé Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : radio-oncologie Privilèges spécifiques : radio-oncologie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
--------------------------------	---

1-07179 El-Haddad, Issam	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre Statut : membre actif Département : chirurgie Service(s) : chirurgie générale, vasculaire et thoracique Privilèges : chirurgie générale Privilèges spécifiques : endoscopie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2024
1-98340 Hamel, Patrick	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : chirurgie Service(s) : ophtalmologie Privilèges : ophtalmologie Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-10551 Khefif, Ghania	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital d'Amos ; secondaires : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital de Rouyn-Noranda, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre actif Département : anesthésiologie Service(s) : S.O. Privilèges : anesthésiologie Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-16690 Lamoureux, Frédéric	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre actif Département : chirurgie Service(s) : chirurgie générale, vasculaire et thoracique Privilèges : chirurgie générale Privilèges spécifiques : endoscopie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-78395 Landry, Lyse	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : santé publique Service(s) : S.O. Privilèges : santé publique Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-06334 Rakel, Agnès	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Val-d'Or ; secondaire : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : endocrinologie Privilèges spécifiques : endocrinologie Privilèges d'exception : échographie ciblée Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025

1-09315 Rondeau, Geneviève	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Val-d'Or ; secondaire : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : endocrinologie Privilèges spécifiques : endocrinologie Privilèges d'exception : échographie ciblée Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025
1-18861 Tabchi, Samer	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Rouyn-Noranda ; secondaires : Hôpital d'Amos, Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, Hôpital de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre actif Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : hématologie-oncologie Privilèges spécifiques : hématologie-oncologie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025

Ajouts ou modifications :

1-04479 Semaan, Firas	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre actif Département : pédiatrie Service(s) : S.O. Privilèges : pédiatrie Privilèges spécifiques : endoscopie digestive pour la clientèle pédiatrique Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 23 mars 2023 au 30 novembre 2024 Ajout de privilèges spécifiques à compter du 7 décembre 2023
-----------------------------	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.9 Politique de gestion des ressources bénévoles

RÉSOLUTION

CA-2023-97 **Adoption de la Politique de gestion des ressources bénévoles**

Attendu que les différentes instances ont été consultées et sont en accord avec la mise à jour de la politique.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique de gestion des ressources bénévoles mise à jour, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.10 Cadre de référence – Mécanisme régional d'accès à l'hébergement (MRAH)

RÉSOLUTION

CA-2023-98

Adoption du Cadre de référence – Mécanisme régional d'accès à l'hébergement (MRAH)

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a le souci d'harmoniser les pratiques afin de favoriser, de simplifier et d'assurer un accès équitable aux soins et services pour la population, notamment aux services d'hébergement en ressources institutionnelles ou non institutionnelles pour les personnes âgées et les personnes adultes ayant un profil gériatrique et qui présentent une perte d'autonomie liée au vieillissement ou au changement de leur situation;

Attendu que le mécanisme régional d'accès à l'hébergement (MRAH) s'adapte à la nouvelle configuration du réseau de la santé et des services sociaux et prend en compte les changements à apporter en lien avec le vieillissement de la population;

Attendu que le MRAH repose sur le cadre de référence provincial 2023 et les orientations ministérielles en lien avec les composantes du réseau de service intégré pour les personnes adultes (RSIPA), tout en prenant en compte les réalités régionales, les particularités de chaque réseau local de services (RLS) de même que la structure organisationnelle du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le MRAH permettra d'assurer une fluidité dans le continuum de services.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le cadre de référence sur le Mécanisme régional d'accès à l'hébergement, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.11 Cadre de référence – Plan des services individualisés et intersectoriels (PSII)

RÉSOLUTION

CA-2023-99

Adoption de la révision du Cadre de référence Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) en Abitibi-Témiscamingue

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);

Attendu que le comité régional de concertation de l'entente de complémentarité du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MSSS–MELS) a entrepris la démarche d'élaboration d'un plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) aux couleurs régionales en 2005, en formant un groupe de travail constitué de représentants des deux réseaux;

Attendu qu'à l'automne 2012, les partenaires des deux réseaux touchés par cette entente ont poursuivi les travaux amorcés, donnant naissance à un cadre de référence en octobre 2013;

Attendu que depuis l'adoption du Cadre de référence Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) en Abitibi-Témiscamingue en 2013, plusieurs changements organisationnels sont survenus au niveau du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation, soit la fusion de tous les établissements du

réseau de la santé et des services sociaux en centre intégré (CISSS), ainsi que l'abolition des directions régionales en mai 2014;

Attendu que la volonté des deux réseaux d'unir leurs forces pour offrir des services adaptés aux besoins des jeunes et de leur famille est restée très présente les entraînant, par le fait même, à effectuer une révision et une réappropriation du cadre de référence de 2013.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter la révision du Cadre de référence Plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) en Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.12 Nomination de l'auditeur externe pour l'année 2023-2024

RÉSOLUTION

CA-2023-100 Nomination d'un auditeur externe pour 2023-2024

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a sollicité, par appel de candidatures, des firmes comptables ayant leur bureau dans la province de Québec;

Attendu qu'un comité d'évaluation a effectué l'analyse de l'appel d'offres;

Attendu qu'à la suite de l'analyse de l'appel d'offres, la firme MNP a été retenue pour un an, renouvelable pour un an supplémentaire, à compter de l'exercice 2023-2024.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer la firme MNP pour l'audit externe de l'année financière 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. M. Karl Verreault, représentant national du syndicat APTS, demande quand aura lieu le paiement de la rétroaction de l'équité salariale des coordonnateurs techniciens en génie biomédical et leur intégration au nouvel échelon.

Mme Roy informe que les actions sont en cours pour l'ensemble de la province. Elle souligne l'ampleur du travail qui ne peut se faire par des calculs manuels puisqu'il s'agit d'une rétroaction majeure concernant plus de 15 ans. Actuellement, des échanges ont lieu avec les firmes de payes afin de régler la situation dans les meilleurs délais. Actuellement, l'échéancier prévu est le début de l'hiver 2024, autant pour l'intégration au nouvel échelon que pour la rétroaction incluant les intérêts à partir de mai 2023.

CA-2023-09-07 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières présente un nouveau tableau donnant les résultats des certains indicateurs du plan stratégique 2023-2027 du MSSS et de l'Entente de gestion. Elle précise que les résultats de certains indicateurs ne sont pas inscrits puisque non disponibles actuellement. Les résultats disponibles concernent :

- Le pourcentage des employés formés sur les réalités autochtones (95.67 %);
- Le délai de prise en charge à l'urgence pour toutes les clientèles (173 minutes);
- La durée moyenne de séjour sur civière (11.70 heures);
- Le pourcentage des consultations en médecine spécialisée dont les délais d'attente prévus sont dépassés (36.60 %);
- Le nombre de patients en attente d'une chirurgie de plus d'un an (2 patients);
- Le pourcentage de patients traités par chirurgie oncologique dans un délai inférieur ou égal à 28 jours (90.50 %);
- Le nombre total d'usagers recevant des soins et services de soutien à domicile (4 695 usagers);
- Le nombre de personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile (154 personnes);
- Le nombre total d'heures de services en soutien à domicile (258 103 heures).

Mme Vallières poursuit avec les résultats du tableau de bord concernant l'accessibilité aux services, le développement du potentiel humain, la qualité et la sécurité et le suivi budgétaire et les dépenses.

CA-2023-09-08 AGRÉMENT – CYCLE D'AGRÉMENT 2018-2023

Mme Maggy Vallières présente les résultats de l'ensemble des visites d'Agrément Canada ayant eu lieu pour le cycle 2018-2023, dont le calendrier des visites effectuées, le statut actuel de l'établissement qui répond actuellement aux exigences du programme avec un taux de 70 % de réussite pour les critères à priorité élevée et les pratiques organisationnelles requises (POR) et de 80 % pour l'ensemble des critères. Le statut est donc renouvelé pour une période de 5 ans, conditionnel à la réussite des visites subséquentes.

Elle nomme les secteurs d'excellence et les opportunités d'amélioration. Elle poursuit par les résultats de conformité globale, les résultats selon les dimensions de la qualité, le sommaire des taux de réussite pour les POR, les résultats pour la gouvernance, Leadership et normes transversales, les résultats par programme et finalement les résultats des pratiques sécuritaires, des sondages obligatoires. Elle termine avec les priorités d'amélioration pour le prochain cycle d'Agrément.

CA-2023-09-09 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

RÉSOLUTION

CA-2023-101 Adoption de la Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne en situation de vulnérabilité ainsi que la procédure « Processus d'intervention concerté (PIC) en lien avec la lutte contre la maltraitance »

Attendu que tout établissement doit adopter une politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité en tenant compte des orientations ministérielles, des Lois et du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance (PAM) 2022-2027;

Attendu que la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité s'appuie sur les documents et orientations ministérielles en vigueur ;

Attendu que la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ne peut se substituer aux dispositions prévues par les ordres professionnels et autres lois en vigueur;

Attendu que tout établissement doit élaborer une procédure interne relative aux modalités liées au déclenchement d'un PIC et, le cas échéant, voir à son actualisation;

Attendu que le MSSS a validé le contenu de la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la procédure « Processus d'intervention concerté (PIC) en lien avec la lutte contre la maltraitance ».

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne en situation de vulnérabilité ainsi que la procédure « Processus d'intervention concerté (PIC) en lien avec la lutte contre la maltraitance » dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-10 CENTRE DE RADIO-ONCOLOGIE RÉGIONAL

Mme Évelyne Grenier-Ouimette, directrice générale adjointe – programmes santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers accompagnée de M. Georges Al Makdessi, responsable de la physique médicale, responsable de la radioprotection - Classe II et chef de service Radio-Oncologie (intérim) présentent le bilan de la première année de l'offre de services du Centre de radio-oncologie régional. À l'aide de photographies, les membres prennent connaissance de l'avancement des travaux de construction et des infrastructures existantes permettant des traitements spécialisés.

M. Al-Makdessi poursuit en présentant les membres de l'équipe et l'augmentation significative de l'accès aux traitements de radiothérapie pour les personnes de la région depuis le début de l'offre de services en région et donc en proximité de la population, alors que 295 personnes ont bénéficié de ce type de traitements en 2020-2021 après seulement 8 périodes financières. Avec cette tendance, l'organisation devrait terminer l'année avec plus de 550 patients traités, ce qui représente une amélioration notable.

Le type de traitements dispensés vont de bénin, curatif à palliatif. L'établissement peut compter sur une équipe solide, efficace pouvant prodiguer des traitements de haute qualité et accrédités. Trois défis subsistent dont la disponibilité d'un seul appareil, la disponibilité de l'IRM/PET qui est localisé dans un autre secteur de la région et la pénurie de personnel pour les cas d'ORL.

M. Al-Makdessi termine en soulignant que les services dispensés sont de la même qualité que les grands centres universitaires tout en étant proche de la population et qui prend le temps nécessaire avec chaque patient, lui accordant ainsi toute l'importance et le plaçant au centre des priorités.

Les membres sont fiers de cette belle réalisation et en félicitent unanimement toute l'équipe.

CA-2023-09-11 POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SUICIDE

RÉSOLUTION

CA-2023-102 Adoption de la Politique d'intervention en matière de suicide

Attendu que les différentes instances ont été consultées et sont en accord avec la mise à jour de la politique.

Sur PROPOSITION de Sylvain Plouffe, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

D'adopter la Politique d'intervention en matière de suicide mise à jour, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-12 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Mme Nancy Morin présente les résultats de la période 8. La principale cause du déficit demeure l'utilisation de la main-d'œuvre indépendante (MOI) en plus de l'augmentation des frais financiers et des autres charges.

Un déficit cumulatif est enregistré au montant de 67.7 M\$ pour un déficit annuel de 88 M\$ anticipé à la date d'émission de ce rapport.

CA-2023-09-13 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Mathieu Fortier, adjoint à la directrice fait un état de situation des impacts de la grève sur les services de l'établissement. Deux séquences de grèves ont été réalisées dont la première le 6 novembre pour le front commun et le 8-9 novembre pour la FIQ. La deuxième séquence a eu lieu les 21-22 et 23 novembre pour le front commun et 23-24 pour la FIQ. Une troisième séquence est prévue du 8 au 14 décembre pour le front commun et les 11 au 14 décembre pour la FIQ. Une autre pourrait se tenir à partir du 28 décembre selon le résultat des négociations.

M. Fortier souligne que les services essentiels sont maintenus, mais qu'un ralentissement est à prévoir. Il y a beaucoup de collaboration entre les ressources humaines, les gestionnaires et les syndicats afin d'assurer une prestation de services adéquate et sécuritaire.

M. Fortier poursuit avec la pénurie de préposés aux bénéficiaires en confirmant l'inscription de 42 personnes au programme de formation. Il souligne qu'une bonne intégration est priorisée afin de s'assurer une rétention de ces nouveaux employés.

CA-2023-09-14 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle, directeur des installations matérielles, présente l'état d'avancement des projets d'infrastructure suivants :

- Maison des aînés de Macamic;
- Urgence, soins intensifs et bloc opératoire de l'Hôpital d'Amos;
- Maison des aînés et alternative de Rouyn-Noranda;
- Maison des aînés et alternative de Val-d'Or;
- Maison des aînés de Palmarolle;
- GMF-U de La Vallée-de-l'Or;
- Centralisation des cuisines de Rouyn-Noranda;
- Mise aux normes de la ventilation au CH de Val-d'Or;
- Entrepôt pour les équipements des soins à domicile à Amos;
- Réfection de l'ancienne urgence et accueil de Ville-Marie.

CA-2023-09-15 POLITIQUE ET PROCÉDURE DE DÉSIGNATION TOPONYMIQUE

RÉSOLUTION

CA-2023-103 Adoption de la Politique d'intervention en matière de suicide

Attendu la nécessité de définir de façon équitable, pour l'ensemble de la région, des balises liées à la toponymie et à la reconnaissance;

Attendu que les documents ont fait l'objet d'une consultation auprès des fondations;

Attendu que les documents s'inscrivent en lien avec les bonnes pratiques liées à la philanthropie.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'adopter la politique et la procédure de reconnaissance et désignation toponymique, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2023-09-16 MOIS DES FONDATIONS

L'édition 2023 se tient du 16 novembre au 15 décembre. Madame Sarah Charbonneau, adjointe à la directrice au bureau de la PDG, présente les fondations partenaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue et les réalisations et contributions des dernières années dans chaque secteur.

Les fondations partenaires étant : la Fondation hospitalière d'Amos, la Fondation Docteur-Jacques-Paradis, la Fondation Ste-Famille, la Fondation Louis Gonzague Bolduc, la Fondation santé de Rouyn-Noranda et la Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or.

Ce mois des fondations permet de mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les fondations dans la réalisation de projets, le financement d'équipements médicaux et son implication dans les initiatives communautaires. À ce jour, plus de 25 M\$ ont été investis par les fondations dans l'établissement contribuant ainsi à soutenir la mission de l'organisation et à l'amélioration continue des soins de santé et de services sociaux dans la région.

Les membres du conseil d'administration remercient chaleureusement chaque fondation et soulignent l'importance de mettre en lumière ce partenariat.

CA-2023-09-17 AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 25 janvier 2024 en Teams.

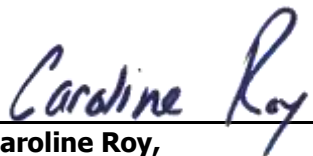
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Sylvain Plouffe, appuyée par Katia Quinchon

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Caroline Roy,
secrétaire



Daniel Marcotte,
président

Adopté le 25 janvier 2024